

SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE-MARCOT



05 Allée Rufinus
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

www.homt-huissiers-aix.fr

Tél : 04 42 63 13 66

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



**LE MARDI TRENTE JANVIER
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 11H00**

A LA REQUETE DE :

Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier **PARKINGS RIOU CALESERAIGNE**, situé Rue de la Verdière, 13090 AIX-EN-PROVENCE, représenté par son syndic en exercice la société NEXITY immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 487 530 099 demeurant et domicilié en son agence AIX LA PARADE Domaine de la Parade Bâtiment Kessel 1600, route des Milles 13090 AIX EN PROVENCE, prise en la personne de son représentant légal en exercice..

Ayant élu domicile à AIX EN PROVENCE (13100) 13 Place John Rewald au cabinet de **Maître Julie ROUILLIER** avocate associée de la **SCP - PLANTARD – ROCHAS – ROUILLIER - VIRY & ROUSTAN BERIDOT**, société d'avocats inscrite au Barreau de ladite ville, laquelle est constitué sur le présent commandement et ses suites.

AGISSANT EN VERTU

De la grosse exécutoire d'un jugement définitif du Tribunal Judiciaire d'AIX EN PROVENCE du 9 août 2021 signifié selon exploit de Maître David MOYA, alors huissier de justice le 11 août 2021.

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés.

A défaut par :

Monsieur Franck Lionel LANKEUH, né le 31 juillet 1983 à PARIS, de nationalité française, domicilié Le Caleseraigne 12 rue de la Verdière Bât 2 13090 AIX-EN-PROVENCE.

Et de :

Madame Sarah BELMILOUDI épouse LANKEUH, née le 16 avril 1991 à MONTPELLIER, domiciliée 4 avenue Petite Mer, SALIN DU LION Bât B 13127 VITROLLES.

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui leur a été précédemment signifié par acte de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), en date du 28/11/2023

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, David MOYA, Huissier de Justice, membre de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), par l'un d'eux soussigné,

**DESIGNATION
PROPRIETE**

Dans un ensemble immobilier dénommé le parking RIOU CALESERAGNE, situé rue de la Verdière 13090 AIX EN PROVENCE figurant au cadastre rénové de ladite commune Section PR n°86 pour une contenance de 36 ares 25 centiares :

- Lot n°17 : un parking en sous-sol du bâtiment 1 et les 72/10.000 ° des parties communes.
- Lot n°18 : un parking en sous-sol du bâtiment 1 et les 72/10.000 ° des parties communes.

Tel que cela résulte du règlement de copropriété- état descriptif de division dressé par Maître Edmond PASCAL, alors notaire à AIX EN PROVENCE le 12 juin 1978 dont une expédition a été publiée au Service de la Publicité Foncière d'AIX EN PROVENCE 1 le 5 juillet 2018 Volume 3367 n°9

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

- Le Caleseraigne, situé Rue de la Verdière 13090 AIX EN PROVENCE

Où étant, assisté de :

**Monsieur LAFOND Romain, Diagnostiqueur
immobilier pour la Société ALPES
DIAGNOSTICS**

Nous avons procédé aux constatations suivantes.

Nous accédons au-devant des lieux où une personne de sexe masculin nous ouvre la porte.

Nous lui déclinons nos nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de notre mission.

Il se déclare être Monsieur Franck LANKEUH, Propriétaire, des lieux.

Ce dernier ne s'oppose pas à notre intervention.

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

- Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de **d'Aix en Provence**, située dans le département des Bouches-du-Rhône en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le commune, qui fait partie de la Métropole AIX MARSEILLE, est située à 30 kilomètres de Marseille.

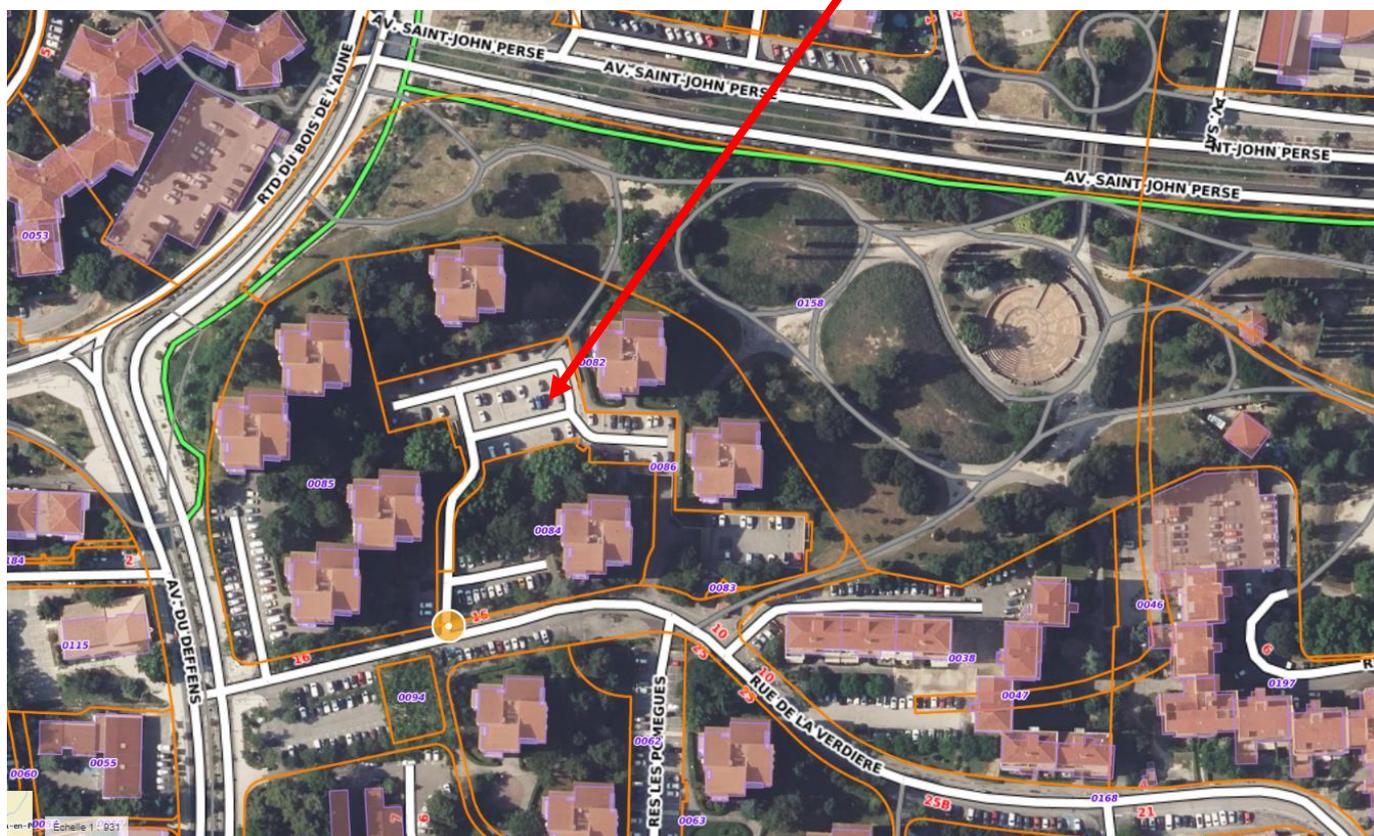
Elle est desservie par les autoroutes A8 et A51

Elle est située à 30 kilomètres de l'aéroport de Marseille Provence et à 18 Kilomètres de la Gare TGV

Elle bénéficie également d'un réseau de transport en commun.

- Situation précise du bien immobilier décrit :

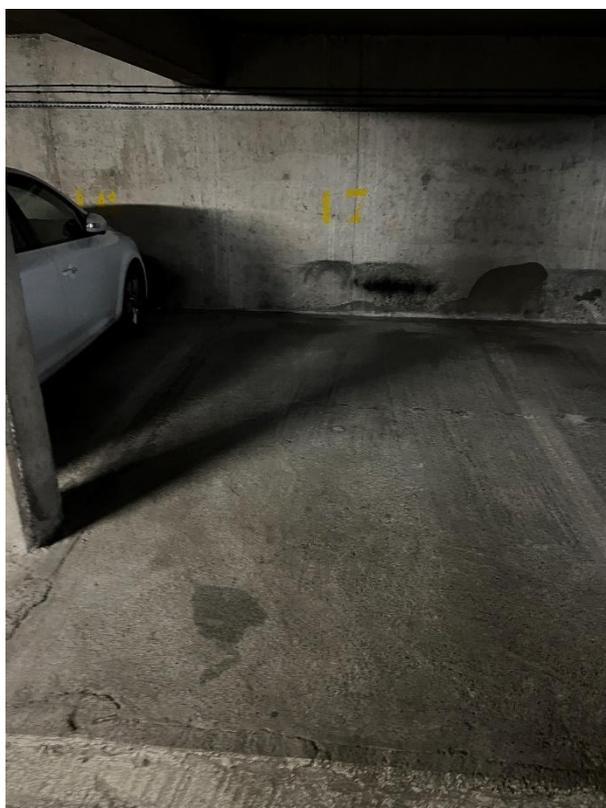
Le bien saisi est situé à l'ouest du centre-ville de la commune d'AIX EN PROVENCE. Nous annexons une photographie satellite issue du site geoportail.fr.

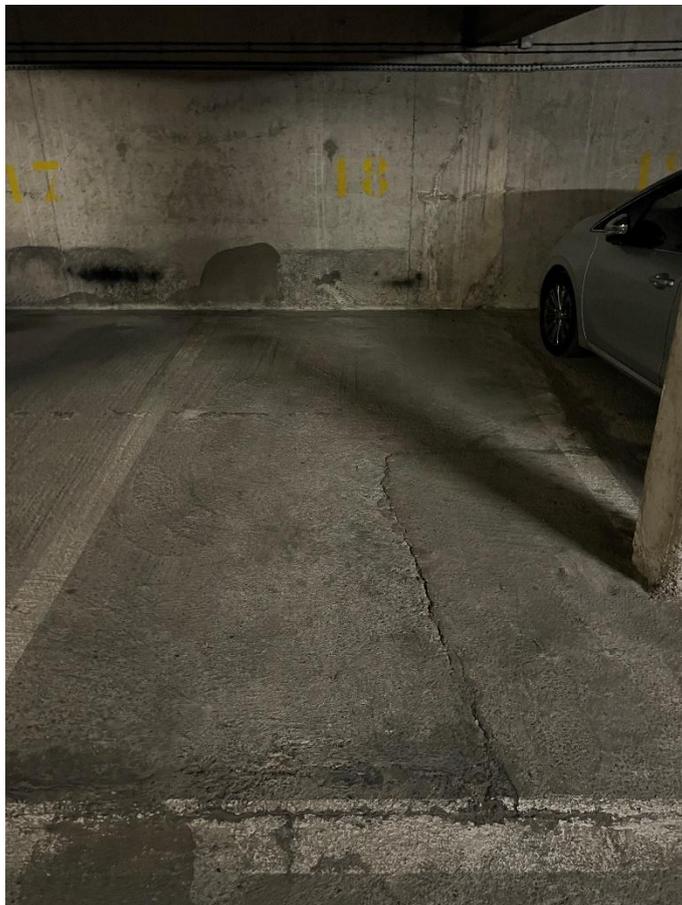


LOT N°17 et 18

Il s'agit d'emplacement de parkings souterrains situés au sous-sol

Il s'agit d'emplacement simple situé côte à côte et portant les numéros 17 et 18





**CONDITIONS
D'OCCUPATION**

Monsieur LANKEUH nous déclare que ces emplacements sont inoccupés

SYNDIC

Le syndic du bâtiment est le suivant :

NEXITY

AIX LA PARADE- Bâtiment KESSEL

1600 Route des Milles

13090 AIX EN PROVENCE

SUPERFICIE

ETAT PARASITAIRE

AMIANTE

Monsieur LAFOND, qui nous assiste, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb et d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le pronostic de performance énergétique DPE et de toutes expertises nécessaires en la matière.

Il nous déclare qu'aucun document n'est nécessaire pour ce type de bien

Nos opérations ont pris fin à 11H10

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 09 pages pour servir et valoir ce que de droit.

ME DAVID MOYA

